

2020 DAE 313 Communication de la Maire sur le lancement d'un plan de soutien « Paris Boost Emploi » en faveur de l'emploi des Parisiennes et des Parisiens

Les engagements du plan « Paris Boost Emploi » :

- Permettre à chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite ;
- Proposer à 45 000 jeunes une expérience professionnalisante au sein de la Ville et de ses satellites (SEM, SPL, EP parisiens) ;
- Doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique ;
- Expérimenter de nouveaux « territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- Mettre en place un observatoire de l'emploi et de l'économie parisienne pour analyser les tendances et anticiper les mutations afin d'adapter les politiques publiques.

Paris est une métropole dynamique. Elle est régulièrement citée parmi les trois premières villes les plus accueillantes au monde pour les entreprises, notamment grâce à la politique que nous avons menée au cours des dernières mandatures. Cette politique de développement économique vise à créer un écosystème toujours plus propice à la création de valeur et à l'emploi : dotée d'infrastructures de télécommunications et de transports, d'établissements d'enseignement et de recherche réputés internationalement, de politiques d'accompagnement et de régulation économique innovantes, Paris a ainsi entrepris sa transformation écologique et sociale grâce à une politique d'investissements publics importants et une mobilisation de tous les acteurs.

La crise sanitaire provoquée par la Covid-19, et par les épisodes de confinement va bouleverser durablement l'activité de nos entreprises et l'emploi. Paris est d'ores-et-déjà plus touchée que le reste de l'Île-de-France et du pays en raison de la structure de ses emplois : avec près d'un million d'emplois dans les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire (commerce, restauration, hébergement, tourisme, culture, services de proximité), l'économie parisienne a particulièrement souffert ces derniers mois.

Avant l'été, environ 56 % des salariées et salariés d'Île-de-France ont été concernés par une demande d'activité partielle. Certains secteurs, totalement à l'arrêt, ont eu encore plus massivement recours à ce dispositif. C'est le cas notamment pour le secteur culturel, du spectacle et des activités récréatives et pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, avec respectivement 93 % et 88 % de salariées et salariés concernés par le dispositif d'activité partielle selon l'Insee.

Les derniers chiffres de fréquentation touristique transmis par l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris font par ailleurs état d'une baisse de plus de 16,5 millions de visiteurs depuis le début de l'année. Au 16 août, seuls 47 % du parc hôtelier parisien était ouvert. Le taux d'occupation des hôtels cet été n'était que de 26,2 %. Cette baisse de fréquentation a un impact lourd sur les secteurs de la restauration, du commerce et de la culture.

Les perspectives sur l'emploi ne sont guère rassurantes. Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le troisième trimestre à 146 340. Ce nombre progresse de 14,1 % sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 212 530 au troisième trimestre 2020. **Ce nombre augmente de 1,1 % sur un trimestre (soit +2 220 personnes) et de 6,0 % sur un an.**

Le retour à la normale du droit des faillites fin août ainsi que l'échéance principale de remboursement des prêts garantis par l'État au printemps 2021 risquent de déboucher sur une vague de défaillances d'entreprises au bilan trop dégradé. Les dispositifs mis en place par l'État jouent leur rôle d'amortisseur mais ne sont pas toujours suffisants pour les entreprises les plus touchées (en particulier pour les secteurs les plus affectés) ou pour celles ayant le plus difficilement accès aux banques du fait de fonds propres faibles.

Aussi, en complément de ces mesures, la Région, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ont annoncé des plans d'aides spécifiques. La Ville de Paris a adopté en mai dernier un plan de relance économique de 200 millions d'euros donnant la priorité aux entreprises les plus en difficulté et favorisant une économie à impact positif. Ce plan a notamment permis de soutenir les secteurs du commerce, de la culture et de la restauration par des exonérations importantes de loyers et de redevances, ainsi que par la mise en œuvre d'aides directes via différents appels à projets.

Le risque de délitement du tissu social est réel et appelle à la plus grande vigilance. Des réponses inédites sont indispensables pour accompagner et prendre en charge les populations vulnérables. La stratégie de résilience dont s'est dotée la Ville en septembre 2017 pointait déjà, parmi ses enjeux prioritaires, les inégalités sociales, économiques, territoriales et la cohésion sociale, mettant en lumière les nouveaux visages de la précarité, touchant des populations - notamment les familles, les jeunes, les travailleuses et travailleurs pauvres, les personnes réfugiées - frappées par le cumul des problématiques de logement, d'emploi, de pauvreté ou de santé.

Si les mesures exceptionnelles prises par la Ville pour combler les pertes de revenus ont permis d'atténuer les effets de la crise (aides exceptionnelles en faveur de 30 000 familles pour un montant total de 7 millions d'euros), les premières études et projections alertent néanmoins sur l'augmentation des besoins sociaux et la diversification des profils des Parisiennes et Parisiens potentiellement bénéficiaires de nos aides et services sociaux. La dégradation des situations déjà précaires, comme l'arrivée de nouveaux publics inconnus des services sociaux (jeunes, artisans, créateurs et créatrices d'entreprises) doivent pouvoir être identifiées et mesurées afin de mieux anticiper les potentielles ruptures et d'ajuster l'action publique aux nouveaux besoins.

Le nombre de personnes vulnérables augmente donc notablement depuis le début de la crise avec plus de **7 500 bénéficiaires supplémentaires de RSA (+ 12,3%)** entre janvier et août 2020 soit **68 838 foyers allocataires au mois d'août 2020**. Après une première analyse, il apparaît que ces nouveaux allocataires sont majoritairement jeunes (63 % des nouveaux bénéficiaires de RSA ont moins de 40 ans, contre 47 % de l'ensemble des allocataires de cette prestation) et sans enfant (82 % des nouveaux bénéficiaires n'ont pas d'enfants, contre 78 % des bénéficiaires de RSA).

Les mesures d'accompagnement mises en place par les travailleurs sociaux pendant la crise et qui se poursuivent, ont permis de constater, outre une forte demande d'accompagnement, un besoin d'écoute de la part de ces publics. Ces constats amènent à s'interroger sur les nouveaux modes d'accompagnement des nouveaux décrocheurs et des publics déjà fragilisés avant la crise.

Pour faire face à cette crise sans précédent, la Ville de Paris va ainsi lancer **une action forte et ambitieuse faisant de l'emploi des Parisiennes et Parisiens, et en particulier celui des jeunes, une des priorités de l'action de la collectivité parisienne.**

Ce plan en direction de l'emploi et du développement économique s'accompagne d'un **engagement financier d'un demi-milliard d'euros sur la mandature** et sera déployé dès la fin de l'année pour agir rapidement et en concertation avec le service public de l'emploi, l'État, la Région, Pôle Emploi et les acteurs associatifs.

1) Développer les outils de formation pour accompagner les Parisiennes et Parisiens vers les emplois de demain

Pour préparer l'avenir et permettre à chacune et chacun de faire face aux aléas de la vie professionnelle, nous avons à cœur d'encourager la formation tout au long de la vie pour renforcer les savoirs, développer les capacités professionnelles et garantir à toutes et tous un socle minimal de compétences. La volonté et l'ambition de la Ville de Paris est d'actionner tous les leviers possibles pour garantir une égalité professionnelle réelle.

Actuellement, près de 3 500 Parisiennes et Parisiens sont formés chaque année grâce à des financements de la Ville sur les métiers du numérique, de la re-fabrication, de la transition écologique, les futurs métiers liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et la formation au français. Nous en avons formé 15 000 lors de la précédente mandature, en partenariat avec le service public de l'emploi et l'accompagnement de Pôle Emploi sur des formations innovantes dans leur format pédagogique ou dans le public ciblé.

La Ville se fixe comme objectif de **permettre aux demandeuses et demandeurs d'emploi qui le souhaitent de bénéficier d'une formation professionnalisante via nos différents dispositifs élaborés et financés dans le cadre d'un partenariat renforcé avec Pôle Emploi.** La poursuite de cet objectif, accompagné par nos partenaires du service public de l'emploi, permettra de protéger et de renforcer l'emploi parisien, confronté à la plus grande crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale.

Pour former aux métiers de demain, la Ville de Paris renforcera notamment les dispositifs « Paris Code » et « Paris Fabrik », respectivement dédiés aux métiers du numérique et à ceux de la fabrication. Elle diversifiera par ailleurs cette offre de formation en direction de deux nouveaux secteurs d'activité de proximité : l'un consacré à la formation des métiers des services à la personne (un secteur que la crise sanitaire a particulièrement mis en avant), l'autre aux métiers de l'agriculture durable pour accompagner le développement d'une agriculture nourricière et diversifiée qui respecte le vivant, anticiper le départ à la retraite d'agricultrices et agriculteurs franciliens au cours de la prochaine décennie et garantir l'approvisionnement de Paris en alimentation biologique, durable et locale.

Les **Cours Municipaux d'Adultes** seront mobilisés pour garantir un meilleur accès à l'emploi pour toutes et tous. Afin de mieux **valoriser les parcours et les modules qualifiants**, il nous faut repenser les formations proposées : grâce à un travail sur la lisibilité, la visibilité et le contenu pédagogique et qualifiant des CMA, les Parisiennes et Parisiens doivent pouvoir saisir cette opportunité pour compléter leurs parcours professionnels, en concordance avec les mutations de l'économie.

Au global, plus de 50 000 Parisiennes et Parisiens pourront obtenir une formation professionnalisante pendant cette nouvelle mandature.

2) Renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes

En plus de la formation, **les publics les plus éloignés de l'emploi doivent être, plus que jamais, la priorité de nos actions**, au plus près des territoires. **La Ville se fixe notamment l'objectif « zéro décrocheurs », c'est-à-dire qu'aucun jeune ne doit se retrouver sans étude, ni formation ni emploi ni accompagnement.**

Aujourd'hui, la Ville finance l'accompagnement de **4 000 Parisiennes et Parisiens éloignés de l'emploi grâce à 50 structures. Un effort budgétaire supplémentaire** dans ce domaine permettra de soutenir le tissu associatif et de renforcer l'accompagnement individualisé des Parisiennes et Parisiens très éloignés de l'emploi.

Nous soutiendrons dans ce cadre les associations agissant dans les **quartiers populaires** via l'appel à projets « Politique de la ville » et la reconduction de l'appel à projets « Actions quartiers populaires » qui permet un accompagnement à la création d'activité.

Nous accentuerons notre soutien financier aux grandes structures avec lesquelles nous signons des conventions pluriannuelles d'objectifs : la Mission Locale de Paris, l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) et l'École de la 2^{ème} Chance.

Dans cette perspective, la Ville accompagnera le programme « Accélérateur de l'emploi » de la Mission Locale de Paris notamment pour les jeunes diplômées et diplômés, les décrocheuses et décrocheurs universitaires, les personnes réfugiées, ainsi que les jeunes femmes des quartiers populaires.

L'École de la Deuxième Chance portera pour sa part un projet de développement visant à augmenter substantiellement sa capacité d'accueil. La Ville, qui soutient activement cette structure formant des jeunes de moins de 25 ans sans aucun diplôme ni qualification, accompagnera cette dynamique pour permettre le doublement du nombre de stagiaires formés dès l'année prochaine.

Enfin, l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) sera quant à lui mobilisé pour construire de nouveaux **parcours d'insertion professionnelle sur mesure à destination des décrocheuses et décrocheurs** en recherche d'un nouveau départ, en lien avec les filières métiers de la Ville de Paris. Deux actions seront, à ce titre, structurantes pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi : le développement des clauses dans les marchés publics et privés et le déploiement d'une plateforme de ressources humaines dans le domaine des services à la personne et métiers du domicile.

La Ville veillera en outre à réduire davantage encore les obstacles au retour à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens en engageant une **nouvelle stratégie d'inclusion numérique**. Celle-ci visera à mieux intégrer l'accompagnement numérique dans les pratiques professionnelles, remédier au niveau insuffisant d'équipement et de connexion et favoriser la maîtrise des compétences de base pour faciliter les recrutements.

La Ville poursuivra également ses actions de soutien à la reprise d'emploi et à l'insertion socio-économique des parents, et particulièrement des familles monoparentales, qui sont le plus souvent des femmes. **Le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle** (dites « crèches à VIP ») vise à renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et ceux de la petite enfance. Il concerne 16 structures labellisées à ce jour en partenariat avec la CAF et Pôle Emploi. **Ce dispositif sera poursuivi et développé**, de concert avec les maires d'arrondissement pour que, partout, les processus d'attribution soient compatibles avec ce besoin social d'accueil en urgence, en lien avec une formation, un stage ou une reprise d'emploi d'un parent.

Enfin, **un accompagnement ciblé sera dirigé en faveur des indépendant.e.s ayant perdu leur activité** par le financement de nouvelles formations qui leur seront spécifiquement dédiées et en faveur des jeunes diplômé.e.s qui rencontrent des difficultés à entrer sur le marché du travail via de nouvelles actions menées avec la Maison des Initiatives Étudiantes.

3) Accentuer le rôle d'employeur responsable et inclusif de la Ville de Paris

Avec plus de 150 opérations de recrutement annuelles et plus de 2 500 postes offerts au recrutement collectif, la **Ville de Paris est un acteur essentiel de l'emploi en Ile-de-France**.

La crise sanitaire a d'ailleurs mis en exergue le rôle moteur des grands services publics parisiens : soutien aux personnes âgées, accueil des enfants, dépendance, propreté, secours, logistique, etc.

Ce plan permet de réaffirmer l'ambition de la Ville de Paris de se positionner comme un acteur majeur de l'emploi local et à l'origine d'opportunités professionnelles multiples dans un contexte de crise de l'emploi.

La Ville de Paris est aussi un **employeur responsable et inclusif**. Grâce à la palette des dispositifs de recrutement qu'elle met en œuvre (recrutements sans concours, PACTE¹ notamment), elle propose une perspective professionnelle aux personnes peu ou faiblement diplômées, aux demandeuses et demandeurs d'emploi en fin de droits et aux jeunes et mène une politique active pour recruter et accompagner les travailleuses et travailleurs en situation de handicap ou en reconversion professionnelle.

Pour créer de nouvelles opportunités d'emploi, la Ville de Paris favorise l'emploi des jeunes en contrat d'apprentissage (près de 600 jeunes auront été recrutés en 2019 et 2020) **et en contrat aidé** (environ 200 recrutements en parcours emplois compétences chaque année) dans une logique d'insertion professionnelle durable. **Ce plan prévoit ainsi le recrutement de 5 000 apprenties et apprentis pendant cette mandature au sein de la Ville, de ses satellites et de grands partenaires,**

¹ PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat

avec une priorité donnée aux jeunes les moins qualifiés. Cette montée en puissance du recours à l'apprentissage s'accompagnera d'une campagne de sensibilisation au plus tôt, en sortie de 3^{ème}, pour que les jeunes parisiennes et jeunes parisiens appréhendent l'apprentissage comme une voie de formation privilégiée pour une insertion future dans le monde du travail.

L'accueil des stagiaires sera également encouragé et fortement renforcé, au moment où celui-ci va drastiquement se réduire dans le secteur privé. Actuellement la Ville de Paris accueille près de 5 000 stagiaires par an dans ses différents services. Les directions auront la possibilité d'en accueillir davantage, notamment issus des quartiers « politique de la ville » et orientés par la Mission Locale de Paris et l'École de la 2^{ème} Chance. **L'objectif est d'accueillir 40 000 stagiaires sur cette mandature.**

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires à l'échelle métropolitaine, la Ville et ses satellites initieront, dès 2021, des **partenariats avec les universités et les écoles de l'enseignement professionnel** pour faciliter les débouchés pour leurs étudiantes et étudiants au sein des services de la Ville (stages, apprentissages, recrutements).

Un objectif extra-légal de 6 % d'apprentis et de stagiaires en situation de handicap parmi les jeunes recrutés par la Ville sera en outre fixé.

Dans le prolongement de l'obtention, en 2019, du double label AFNOR (diversité et égalité), **la Ville de Paris poursuivra la déclinaison de sa politique du handicap dans son plan « Paris, employeur inclusif ».** Cette politique s'inscrit en parfaite cohérence avec le projet de nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). La majorité des actions en cours articulées autour de trois objectifs principaux devrait être reconduite :

- Former, sensibiliser et accompagner les agentes et agents sur les enjeux liés au handicap ;
- Optimiser les procédures RH pour les agentes et agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des agentes et agents en situation de handicap.

Enfin, la Ville employeur va créer un **dispositif de mentorat** pour créer du lien entre les agents publics volontaires et les jeunes diplômés issus des classes sociales les moins favorisées afin de les accompagner dans leur préparation aux concours administratifs.

4) Développer les débouchés vers l'emploi durable pour amortir les effets de la crise

La Ville prend également l'engagement de **soutenir les expérimentations sociales et solidaires favorables à l'insertion par l'activité.**

Tout sera fait pour que Paris puisse accueillir **les nouvelles expérimentations « Territoires zéro chômeur de longue durée ».** Depuis bientôt 4 ans, Paris fait partie des 10 collectivités habilitées dans le cadre de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 à conduire l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Ce dispositif est déployé dans le sud-est du 13^e arrondissement au profit des habitantes et habitants en recherche d'emploi depuis plus d'un an dans les quartiers prioritaires Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret. Depuis le démarrage, 70 personnes ont été

recrutées en CDI. Au-delà d'un projet de création d'emplois, la Ville de Paris conçoit cette démarche expérimentale comme un projet de développement économique, social et territorial, particulièrement pertinent dans les quartiers populaires. Faire levier sur la première cause de précarité qu'est l'absence d'emploi permet de dynamiser le tissu économique local au bénéfice des habitantes et habitants et du territoire, de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion socio-urbaine en créant des liens entre les quartiers et la dynamique de ceux environnants.

L'insertion par l'activité économique sera également renforcée. La Ville de Paris garantira une montée en puissance du dispositif en se fixant pour objectif de **doubler le nombre de personnes accompagnées**, soit 5 000 personnes supplémentaires.

Quant au **dispositif « Premières Heures »**, il sera **étendu** à de nouveaux et nouvelles bénéficiaires et notamment en direction des personnes réfugiées. **Alors qu'ils représentaient 10 % des salariées et salariés en insertion en 2018, leur part a atteint 13 % en 2019 et 25 % pour les seuls chantiers d'insertion.**

Enfin, en lien avec la réforme de l'action sociale de la Ville, le renforcement de ces missions d'accompagnement se traduira par le développement du **maillage des structures de proximité chargées de l'information et de l'orientation des demandeuses et demandeurs d'emploi, afin de les rapprocher au plus près du citoyen, dans l'esprit de la « ville du quart d'heure »**. À ce titre, Paris compte 9 « Points Paris Emploi » qui permettent de fournir aux Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent une information précise et une orientation vers des dispositifs adaptés. 20 000 Parisiennes et Parisiens les ont fréquentés en 2019. Leur développement sera poursuivi.

5) Soutenir l'activité économique pour stimuler la création d'emplois

La Ville de Paris a pris des engagements forts dès le mois de mai pour **soutenir les acteurs économiques très durement touchés par la crise**. Afin de maintenir la diversité et la richesse du tissu économique, d'appuyer la reprise d'activité et de limiter les effets de la crise, la Ville de Paris a adopté un plan global et ambitieux de relance. Représentant un engagement financier de près de 200 millions d'euros, ce plan contribue à soutenir l'activité économique et donc l'emploi sur le territoire parisien. Ces mesures exceptionnelles se déclinent comme suit :

- Exonération pour 6 mois des **loyers des commerces** ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et hébergés par des bailleurs sociaux. Pour les autres acteurs : exonération pouvant aller jusqu'à 6 mois selon l'impact de la crise sur leur chiffre d'affaires.
- Exonération pour 6 mois de la **redevance spéciale pour les déchets non ménagers**, qui concerne notamment tous les commerçants et artisans.
- Création d'un **appel à projets « Relancer mon entreprise autrement »** en vue d'attribuer des aides à l'équipement pour les commerces, les artisans, les entreprises culturelles et les jeunes entreprises innovantes.

- Mise en place du **Fonds de résilience Île-de-France** doté de 100 millions d'euros avec la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et 70 collectivités territoriales franciliennes. Ce fonds permet d'offrir des solutions de financement aux acteurs touchés par la crise sanitaire qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.
- Exonération pour 6 mois des **droits de voirie, terrasses et étalages, échafaudages et palissades**, des **redevances des commerçants des marchés alimentaires**, des **puces et des commerces ambulants**, ainsi que des **redevances de stationnement des taxis**.
- Création de **fonds spécifiques de soutien** aux **associations**, au monde de la **culture**, aux acteurs du **tourisme**, aux structures de **l'économie sociale et solidaire**.

En accompagnement de ce plan et compte tenu de l'obligation de respecter les gestes barrières dans les bars et restaurants, la Ville a décidé de permettre aux commerçants d'utiliser des emplacements supplémentaires dans l'espace public. Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire et de l'effondrement du tourisme qui affecte particulièrement le secteur, ce **dispositif gratuit des terrasses éphémères est prolongé jusqu'au 30 juin 2021**, en contrepartie d'un renforcement des engagements des commerces en matière de respect des cheminements piétons, de maintien de la propreté des installations et alentours, de respect d'horaires de fermeture des terrasses et de limitation des nuisances sonores pour les riverain.es.

La Ville prévoit par ailleurs, si les conditions sanitaires le permettent, un programme pour inviter les Parisien.nes à faire leurs achats de fin d'année à Paris et dans les meilleures conditions. Pour attirer des visiteurs et soutenir l'activité des commerces parisiens, la **Ville de Paris va accompagner des événements et animations pour les fêtes de fin d'année sur l'ensemble de son territoire**. Par ailleurs, la Ville va apporter un soutien supplémentaire **en direction des associations de commerçants** pour la mise en place d'illuminations de Noël dans les quartiers parisiens. Aide directe pour les commerces et facteur d'attractivité de nos rues commerçantes, ces subventions vont permettre d'accroître l'animation et l'activité de nos commerces parisiens. En outre, la Ville participera aux illuminations des quartiers populaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son **plan de soutien aux acteurs du tourisme**, la Ville va, avec l'appui de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris, porter des **actions complémentaires** afin d'accompagner ce secteur dans les prochains mois. Un nouveau plan sera mis en œuvre autour de trois axes : structurer, en lien avec les mairies d'arrondissements, **des offres alternatives et locales** pour mieux diffuser les retombées économiques sur le territoire ; enclencher la transition vers un **tourisme plus durable** ; **accompagner les filières les plus ébranlées** par la crise.

Dans la continuité de ces mesures, la Ville se dotera d'un **fonds de soutien pérenne pour répondre de façon plus dynamique et mieux adaptée aux aléas conjoncturels**. Celui-ci donnera accès à des prêts venant compenser les tensions de trésorerie des professionnelles et professionnels parisiens.nes. Il sera mis en œuvre avec Paris Initiative Entreprise (PIE), structure avec laquelle nous soutenons également la création d'entreprises, notamment pour aider des entrepreneuses et entrepreneurs ne disposant pas de fonds propres importants par l'octroi de prêts d'honneur et de garanties bancaires.

Pour aider les entrepreneuses et entrepreneurs à trouver les **solutions d'accompagnement et de financement les mieux adaptées à l'entrepreneuriat à impact**, la Ville met en place, avec l'appui de PIE, un espace de recherche et d'orientation et un **guichet numérique de soutien aux entreprises**. Cette plateforme « Pousses.paris » suggère des solutions d'accompagnement mais aussi des ressources documentaires, des événements et appels à projets. En sensibilisant à une économie à impact social et environnemental, cette plateforme contribue à la transition de l'économie traditionnelle parisienne vers une économie résiliente, sociale et solidaire.

Ce soutien à l'activité économique sera poursuivi dans les prochains mois par le **lancement du nouveau Plan d'Investissement de la Mandature**, au service des Parisien.nes, pour stimuler l'activité économique.

Par ailleurs, les achats publics représentant un débouché économique fondamental pour les entreprises parisiennes, la Ville de Paris se dotera d'un **nouvel acte de son schéma de la commande publique responsable**, avec des objectifs ambitieux en matière de clauses d'insertion, pour stimuler l'emploi local. Aujourd'hui, 80 % des fournisseurs de la Ville de Paris sont des TPE/PME contre 67 % en 2015. La Ville facilite d'ores et déjà l'accès des TPE/PME et structures de l'ESS aux marchés publics en privilégiant l'allotissement, en simplifiant les modalités de réponse aux consultations, en encourageant les groupements d'entreprises et en réduisant les délais de paiement. Afin de mettre en place un *Small business act* parisien, **la Ville portera auprès des instances européennes et nationales l'idée d'une réforme du droit de la commande publique** pour en faciliter l'accès aux PME/TPE et renforcer la prise en compte de l'impact environnemental.

6) Renforcer la gouvernance locale de la politique d'emploi

La Ville a initié, dès 2014, une démarche de concertation avec les entreprises parisiennes à travers « l'Initiative emploi ». Au-delà du club des entreprises, réunissant notamment les signataires de nos pactes pour l'emploi et les acteurs mobilisés dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Ville continuera de jouer un rôle dans **l'animation du dialogue social territorial** en associant entreprises, partenaires sociaux, associations d'utilité sociale, État, Région, Pôle emploi, afin d'adapter en permanence les réponses aux besoins et aux situations de crise.

Une convention-cadre permettra de mieux organiser le **travail conjoint mené avec les chambres consulaires**, partenaires indispensables dans le soutien aux activités économiques parisiennes et à l'emploi.

Des **comités stratégiques de soutien à l'emploi seront mis en place** sous forme d'ateliers de travail réunissant les représentants et acteurs de chaque filière professionnelle (représentants des entreprises et des salariées et salariés, associations et organismes de formation) et présidés par l'adjointe chargée des Entreprises, de l'Emploi et du Développement économique et par les adjointes et adjoints concerné.es. Les mairies d'arrondissements pourront décliner ces comités localement pour s'assurer de la bonne application des dispositifs sur leur territoire.

Réunis à échéance régulière, ces comités stratégiques se verront assigner quatre objectifs pour chaque filière gravement affectée par la crise :

- Faire remonter les difficultés d'accès aux dispositifs de soutien économique et à l'emploi mis en œuvre par l'État et par la Région, la Ville pouvant être l'intermédiaire auprès de ces acteurs ;
- Contribuer à l'évaluation des actions de la Ville en matière de soutien aux acteurs économiques et à l'emploi en identifiant les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration ;
- Proposer des dispositifs novateurs d'accompagnement permettant d'accroître l'efficacité de l'action publique ;
- Faire connaître aux acteurs de ces secteurs en difficulté les mesures existantes pour l'accompagnement et la formation professionnelle de leurs salarié.es et indépendant.es afin de favoriser l'accès à des dispositifs de reconversion professionnelle en direction des métiers en tension.

Enfin, pour répondre aux nombreux enjeux suscités par la crise, un nouveau lieu dédié aux entreprises et aux demandeuses et demandeurs d'emploi sera créé. Il accueillera notamment un observatoire d'analyse du tissu économique parisien et de la situation de l'emploi. Piloté en lien avec l'APUR, Pôle Emploi, la CCI, la CMA, l'INSEE, l'APEC ou encore la Direccte, il aura pour objectif d'identifier les mutations de notre économie et de devenir le lieu de réflexion et de recherche parisien sur l'emploi et le développement économique. Il travaillera notamment à préparer et identifier au mieux les aides nécessaires pour les secteurs les plus affectés par les épisodes de confinement. Ce laboratoire permettra également de mieux coordonner nos actions avec les différents acteurs et opérateurs publics.

L'ensemble des dispositifs de ce plan « Boost Emploi » vise à accompagner au mieux les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que nos entreprises, dans la transition économique, sociale et écologique qui s'amorce. Il s'inscrit en cela dans la continuité de l'action menée par la municipalité en faveur d'un développement économique responsable. Il fera l'objet de retours d'expériences et d'évaluations réguliers.